



NE DOIT PAS ETRE DIFFUSE AUX ETATS-UNIS, AU CANADA, AU JAPON ET EN AUSTRALIE

CE COMMUNIQUE NE CONSTITUE PAS UNE OFFRE DE TITRES AUX ETATS-UNIS NI DANS TOUT AUTRE PAYS. LES TITRES NE PEUVENT ETRE NI OFFERTS NI CEDES AUX ETAS-UNIS SANS ENREGISTREMENT OU EXEMPTION D'ENREGISTREMENT CONFORMEMENT AU U.S. SECURITIES ACT DE 1933 TEL QUE MODIFIE. BNP PARIBAS N'A PAS L'INTENTION D'ENREGISTRER L'OFFRE, NI EN TOUT NI EN PARTIE, AUX ETATS-UNIS, NI DE FAIRE UNE OFFRE AU PUBLIC AUX ETATS-UNIS.

Paris, le 29 septembre 2009

COMMUNIQUE DE PRESSE

**BNP Paribas va réaliser une augmentation de capital de
4,3 milliards d'euros et rembourser
les 5,1 milliards d'euros d'actions de préférence de l'Etat français.**

**La banque réaffirme l'ensemble des engagements (crédits, rémunérations) qu'elle a
pris vis-à-vis des pouvoirs publics.**

Le Conseil d'Administration de BNP Paribas s'est réuni le 25 septembre 2009 sous la présidence de Michel Pébereau.

BNP Paribas va rembourser dès octobre les 5,1 milliards d'euros d'actions de préférence souscrites le 31 mars par l'Etat français, et lui verser une rémunération de 226 millions d'euros calculée sur 7 mois.

Il était convenu dès l'origine avec les pouvoirs publics et l'Union Européenne que cette participation serait remboursée dès que possible. Son coût était d'ailleurs progressif de manière à inciter à un remboursement rapide.

Les 5,1 milliards d'euros seront remboursés grâce à une augmentation de capital de 4,3 milliards d'euros, combinée à la création de fonds propres résultant notamment du paiement du dividende en actions (0,75 milliard d'euros) et de l'augmentation de capital réservée aux salariés (0,26 milliard d'euros).

A l'issue de l'opération BNP Paribas dispose de 59,4 milliards d'euros de fonds propres Tier one et son ratio Tier one est supérieur à 9 % (pro forma au 30 juin). Par ailleurs, la capacité bénéficiaire du Groupe (résultat net de 3,2 milliards d'euros au 1^{er} semestre 2009) et la génération organique de fonds propres en résultant lui assurent le maintien de marges de manœuvre financières adaptées à la poursuite de son développement dans un contexte d'exigences de capital renforcées.



L'intervention de l'Etat en fonds propres et en liquidité, essentielle au cœur de la crise financière, a pleinement atteint ses objectifs. Compte tenu de l'évolution de l'environnement et des bonnes performances de BNP Paribas, cette intervention n'est plus nécessaire. La solidité financière de BNP Paribas lui permet de jouer son rôle au service de l'économie en France comme dans ses autres grands pays d'implantation.

BNP Paribas réaffirme l'intégralité des engagements juridiques et moraux qu'elle a pris vis-à-vis de la collectivité dans le cadre du plan gouvernemental :

- Soutien à l'économie par le crédit aux entreprises et aux particuliers.
- Application rigoureuse des nouvelles règles de rémunération des opérateurs de marché adoptées en février et août 2009 (gouvernance, transparence, rémunérations variables différées, malus...), contrôles de Michel Camdessus et application de toutes les décisions du G20 dans ce domaine.
- Renonciation des mandataires sociaux à leur participation aux plans de Stock Option attribués en 2010.

Commentant ces décisions, Baudouin Prot, Administrateur-Directeur Général de BNP Paribas, a déclaré : « Grâce à l'intervention de l'Etat, les banques françaises ont joué un rôle important pour accompagner l'économie et leurs clients dans la crise. BNP Paribas a augmenté de 5,5 milliards d'euros l'encours de ses crédits en France au cours des 12 derniers mois. Notre Groupe va continuer d'œuvrer en partenaire solidaire et dynamique des économies des pays dans lesquels il est implanté, en particulier sur ses quatre marchés domestiques : la France, la Belgique, l'Italie et le Luxembourg.

L'augmentation de capital est une excellente opportunité pour les investisseurs de participer au développement d'une des banques européennes les plus solides, leader de la zone euro par le montant de ses dépôts. »

Baudouin Prot tiendra une conférence téléphonique réservée aux journalistes ce jour, Mardi 29 Septembre, à 9h30 (heure de Paris).

Merci de vous connecter au +33 (0) 1 70 99 35 15 (le numéro de la conférence est 41 67 148, ou annoncer « BNP Paribas »).

Contacts Presse

Antoine Sire	+33 1 40 14 21 06	antoine.sire@bnpparibas.com
Carine Lauru	+33 1 42 98 13 36	carine.lauru@bnpparibas.com
Christelle Maldague	+33 1 42 98 56 48	christelle.maldague@bnpparibas.com
Céline Castex	+33 1 42 98 15 91	celine.castex@bnpparibas.com
Alia Ouabdesselam	+33 1 40 14 66 28	alia.ouabdesselam@bnpparibas.com
Isabelle Wolff	+33 1 57 43 89 26	isabelle.wolff@bnpparibas.com
Pascal Henisse	+33 1 40 14 65 14	pascal.henisse@bnpparibas.com
Ilias Catsaros	+33 1 43 16 82 04	ilias.catsaros@bnpparibas.com



A propos de BNP Paribas

BNP Paribas (www.bnpparibas.com) est l'une des 6 banques les plus solides du monde selon Standard & Poor's*. Avec une présence dans 85 pays et plus de 205 000 collaborateurs, dont 165 200 en Europe, BNP Paribas est un leader européen des services financiers d'envergure mondiale. Il détient des positions clés dans ses trois grands domaines d'activité : Retail Banking, Investment Solutions et Corporate & Investment Banking. Il possède quatre marchés domestiques en banque de détail en Europe : la Belgique, la France, l'Italie et le Luxembourg. BNP Paribas possède en outre une présence significative aux Etats-Unis et des positions fortes en Asie et dans les pays émergents.

*Dans son peer group

Information du public

Un numéro vert est mis à la disposition du public : 0800 272 000. Du lundi au vendredi de 7h à 20h, des conseillers répondent à l'ensemble des questions concernant les modalités de l'augmentation de capital. Toutes les informations concernant les modalités de souscription seront également disponibles sur Internet : « invest.bnpparibas.com ». Un Prospectus ayant reçu de l'Autorité des marchés financiers le visa n° 09-275 en date du 28 septembre 2009 est disponible sans frais au siège social de BNP PARIBAS, auprès des intermédiaires financiers ainsi que sur les sites Internet de BNP PARIBAS (« invest.bnpparibas.com ») et de l'AMF (www.amf-france.org). Ce prospectus est composé du document de référence déposé auprès de l'AMF le 11 mars 2009 sous le numéro D.09-0114, de la première actualisation du document de référence déposée auprès de l'AMF le 14 mai 2009 sous le numéro D.09-0114-A01, de la deuxième actualisation du document de référence déposée auprès de l'AMF le 7 août 2009 sous le numéro D.09-0114-A02 et d'une note d'opération incluant le résumé du Prospectus.

BNP Paribas attire l'attention du public sur les sections relatives aux facteurs de risque figurant dans le prospectus visé par l'AMF.

AVERTISSEMENT

Aucune communication ni aucune information relative à l'augmentation de capital de BNP PARIBAS ne peut être diffusée au public dans un pays dans lequel une obligation d'enregistrement ou d'approbation est requise. Aucune démarche n'a été entreprise ni ne sera entreprise, en dehors de France, de Belgique, d'Allemagne, d'Italie, du Luxembourg, du Royaume-Uni, et de Suisse, dans un quelconque pays dans lequel de telles démarches seraient requises. L'offre de titres peut faire l'objet dans certains pays de restrictions légales ou réglementaires spécifiques. BNP PARIBAS n'assume aucune responsabilité au titre d'une violation par une quelconque personne de ces restrictions.

Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens de la Directive 2003/71/CE du parlement européen et du conseil du 4 novembre 2003 (telle que transposée dans chacun des Etats membres de l'Espace Economique Européen, la « Directive Prospectus »).

Le présent communiqué ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public, une offre de souscription ou comme destiné à solliciter l'intérêt du public en vue d'une opération par offre au public.

L'offre est ouverte au public en France à compter de la délivrance par l'Autorité des marchés financiers d'un visa sur le Prospectus. L'offre ne sera ouverte au public en Belgique, en Allemagne, en Italie au Luxembourg et au Royaume-Uni qu'une fois que le Prospectus y aura été passeporté conformément à la Directive Prospectus.

Pour le moment, les titres ne sont pas offerts au public en ou depuis la Suisse ; par ailleurs, ni ce communiqué, ni un quelconque autre document d'offre se rapportant aux titres ne sera distribué en ou depuis la Suisse en relation avec une telle offre publique. Il est prévu d'étendre l'offre aux actionnaires suisses ultérieurement.



S'agissant des Etats membres de l'Espace Économique Européen (« EEE ») ayant transposé la Directive Prospectus (les « États membres ») autres que la France, et autres que la Belgique, l'Allemagne, l'Italie, le Luxembourg et le Royaume-Uni une fois que le Prospectus y aura été passeporté conformément à la Directive Prospectus tel que transposée dans l'Etat membre considéré, aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public de titres rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre des États membres. En conséquence, les titres peuvent être offerts dans ces États membres uniquement :

- (a) à des personnes morales autorisées ou agréées pour opérer sur les marchés financiers, où à défaut, à des personnes morales dont l'objet social consiste exclusivement à investir dans des valeurs mobilières ;
- (b) à des personnes morales remplissant au moins deux des trois critères suivants : (1) un effectif moyen d'au moins 250 salariés lors du dernier exercice, (2) un total de bilan supérieur à 43 millions d'euros, et (3) un chiffre d'affaires annuel net supérieur à 50 millions d'euros, tel qu'indiqué dans les derniers comptes sociaux ou consolidés annuels de la société ;
- (c) dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par la Société d'un prospectus au titre de l'article 3(2) de la Directive Prospectus.

S'agissant du Royaume-Uni, le présent communiqué est adressé et destiné uniquement (i) aux personnes situées en dehors du Royaume-Uni, (ii) aux professionnels en matière d'investissement au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005, (iii) aux personnes visées par l'article 49(2) (a) à (d) (sociétés à capitaux propres élevés, associations non-immatriculées, etc.) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 ou (iv) à toute autre personne à qui le présent communiqué pourrait être adressé conformément à la loi (les personnes susmentionnées étant ensemble désignées comme les « Personnes Habilitées »). Les titres sont uniquement destinés aux Personnes Habilitées et toute invitation, offre ou tout contrat relatif à la souscription, l'achat ou l'acquisition des titres ne peut être adressé ou conclu qu'avec des Personnes Habilitées. Toute personne autre qu'une Personne Habilitée doit s'abstenir d'utiliser ou de se fonder sur le présent communiqué et les informations qu'il contient. Les personnes diffusant le présent communiqué doivent s'assurer que cette diffusion est faite conformément à la loi. Les performances passées des titres de BNP PARIBAS ne doivent pas être considérées comme un indicateur des performances futures.

Le présent communiqué ne constitue pas un prospectus approuvé par la Financial Services Authority ou par toute autre autorité de régulation du Royaume-Uni au sens de la Section 85 du Financial Services and Markets Act 2000.

S'agissant des Etats-Unis d'Amérique, ce communiqué de presse ne peut pas être publié, distribué ou transmis aux Etats-Unis d'Amérique (y compris dans ses territoires et dépendances, tout Etat des Etats-Unis et le district de Columbia). Ce communiqué de presse ne constitue pas une offre de titres aux Etats-Unis. Les titres n'ont pas été et ne seront pas enregistrés au sens du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « U.S. Securities Act ») et ne pourront être offerts ou vendus aux Etats-Unis (au sens de la Regulation S du U.S. Securities Act) qu'à travers un régime d'exonération prévu par ledit U.S. Securities Act. BNP PARIBAS n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre en totalité ou en partie aux Etats-Unis ni de faire une offre au public aux Etats-Unis.

HSBC, agissant en tant qu'agent stabilisateur (ou tout établissement agissant pour son compte) pourra, sans y être tenu, intervenir afin de soutenir le cours des titres à un niveau plus élevé que ce qu'il pourrait être sur le marché. Ces interventions peuvent être mises en œuvre à compter de la date de lancement de l'opération et pendant toute la durée de la période de souscription.

La diffusion de ce communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales en vigueur. Les informations contenues dans ce communiqué ne constituent pas une offre de titres aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis d'Amérique, du Canada, de l'Australie ou du Japon

Le présent document contient des prévisions fondées sur des opinions et des hypothèses actuelles relatives à des événements futurs. Aucune garantie ne peut être donnée quant à la réalisation de ces prévisions qui sont soumises à des risques inhérents, des incertitudes et des hypothèses relatives à BNP PARIBAS, ses filiales et ses investissements, au développement des activités de BNP PARIBAS et de ses filiales, aux tendances du secteur, aux futurs investissements et acquisitions, à l'évolution de la conjoncture économique, ou à celle relative aux principaux marchés locaux de BNP PARIBAS, à la concurrence et à la réglementation. La réalisation de ces événements est incertaine, leur issue pourrait se révéler différente de celle envisagée aujourd'hui, ce qui est susceptible d'affecter significativement les résultats attendus. Les résultats actuels pourraient différer significativement de ceux qui sont projetés ou impliqués dans les prévisions. BNP PARIBAS ne s'engage en aucun cas à publier des modifications ou des actualisations de ces prévisions.